Traitement préventif contre le VIH/SIDA, le Truvada® sera prochainement disponible dans les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), en France. Une décision prise par le ministère en charge de la santé. Et publiée ce vendredi...

10 juin au Journal officiel pour – à terme – protéger au mieux les populations exposées au VIH/SIDA et lutter contre un virus infectant 6 000 patients chaque année en France .

Délivré à l'hôpital depuis le 23 novembre 2015 , le Truvada® est administré aux patients en prévention d'une contamination par le VIH. Quasiment 7 mois après son instauration, cette autorisation «temporaire et sous certaines conditions» semble gagner du terrain. Marisol Touraine a en effet annoncé le droit de prescrire cette molécule en prophylaxie dans les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)
.

Le Truvada® en action

Prise au quotidien ou avant un rapport sexuel à risque, cette combinaison d'antirétroviraux limite la contamination virale. Ce mécanisme dit de prophylaxie pré-exposition (PrEP) consiste à épargner les personnes non infectées, mais exposées au risque de contamination. Ainsi le Truvada® bénéficie-t-il particulièrement aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et aux usagers de drogue injectables.

Mais ce traitement préventif ne remplace en aucun cas l'usage du préservatif, « moyen de

prévention prioritaire efficace à 99% », rappelle le ministère en charge de la santé. Selon l'étu de IPERGAY
, le Truvada® aurait une efficacité de 86%.

La politique avance ?

Cette mesure a été annoncée par Marisol Touraine à l'occasion de la « Réunion 2016 de haut niveau sur l'éradication du VIH/SIDA de l'Assemblée générale des Nations Unies », organisée à New-York du 8 au 10 juin. Elle vient compléter l'arsenal préventif progressivement mis en place dans l'Hexagone. En effet, pour un dépistage élargi, « les associations réalisent d'ores et déjà des dépistages communautaires par tests d'orientation diagnostique (TROD) ». Et ces structures « pourront prochainement proposer des autotests de dépistage gratuitement aux usagers, notamment dans les structure de prévention engagées dans la lutte contre le VIH ». Une infection à l'origine de 500 nouveaux cas chaque mois en France.

Source : Ministère (français) des Affaires sociales et de la Santé, le 10 juin 2016.